

<http://www.pierrealainmillet.fr/Le-reseau-de-chaleur-de-Venissieux>



Le réseau de chaleur de Vénissieux en 2017

- DHD - Energies -

Date de mise en ligne : dimanche 1er janvier 2017

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Nous sommes donc en 2017 et le réseau de chaleur de Vénissieux est désormais sous la responsabilité de la métropole du Grand Lyon qui n'a pas accepté de prolonger la convention de gestion par la ville.

Tous les dossiers seront remis aux services métropolitains. Pour la plupart, ils les avaient déjà puisque la ville associait la métropole depuis le renouvellement du contrat en 2014. Il reste des questions administratives, foncières notamment mais ce n'est pas là l'essentiel.

Il faut d'abord organiser au mieux la transition avec l'objectif de la préparation des prochains conseils de transparence de Juin et Décembre 2017 pour mettre en place une nouvelle organisation de suivi du réseau. Or, les conditions de cette organisation au service de ses abonnés et ses usagers ne sont pas connues. Dans sa réponse au maire de Vénissieux, le président de la métropole assurait que la ville serait associée, mais ce n'est pour l'instant qu'un principe. La ville percevait la redevance perçue sur le réseau, ce qui finançait un ingénieur et un technicien disponibles pour le suivi du réseau de chaleur. Cette redevance est désormais perçue par la métropole, mais quelles ressources seront affectées au réseau Vénissien ? De son côté, la ville va réaffecter les personnes sur d'autres missions, et elles ne manquent pas. Comment retrouver la disponibilité que permettait la proximité ? J'ai effectué en 2016 une dizaine de visites de terrain pour le suivi du réseau de chaleur, dans une relation étroite avec les services de la ville et le délégataire. Comment ferons-nous en 2017 ?

Chacun sait que la ville a défendu une autre conception de la métropole, et notamment un amendement au pacte de cohérence métropolitain proposant que la compétence réseau de chaleur soit une des compétences « articulées » pour organiser clairement le rôle respectif de la ville et de la métropole. Il est dommage que le conseil de métropole ait rejeté cet amendement. Mais ce travail reste à faire.

En tout cas, la ville est fière de remettre à la métropole un réseau rénové au plan juridique, économique, environnemental, avec un tarif désormais concurrentiel avec les énergies fossiles, et de nombreux outils de transparence avec les abonnés et usagers. Ce succès a été reconnu par le trophée des maires du Rhône en 2015, par le label Cit'ergie [1] qui sera remis à la ville dans quelques semaines, labellisé « ecoreseau » par l'association AMORCE en 2016.

Après le nouveau contrat en 2015, les travaux en 2016, l'année 2017 doit voir le déploiement des nouveaux outils d'information et de communication aux abonnés et usagers. Ils doivent nous aider à revoir le lien entre réseau primaire et réseaux secondaires, dont tout le monde constate l'importance pour que la qualité du réseau urbain se traduise en qualité d'usage pour les habitants. Ce sera l'enjeu du prochain démarrage de la saison de chauffe en Octobre 2017, sans oublier le lancement du chantier de l'extension au Puisoz.

Si elle n'est plus en charge de son réseau de chaleur, la ville restera engagée pour défendre le droit à l'énergie, et notamment au chauffage, et bien entendu, je reste disponible auprès des abonnés et des usagers comme adjoint au maire chargé de l'énergie.

[1] un label que n'ont atteint pour l'instant que 19 communes en France et 14 autres collectivités dont la métropole de Lyon